

ANGOLA

Date des élections: 11 novembre 1980

But de la consultation

Election des membres du Parlement pour la première fois depuis l'accession du pays à l'indépendance en novembre 1975.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de l'Angola, l'Assemblée nationale populaire, comprend 229 membres élus pour 3 ans*.

Système électoral

Sont électeurs et éligibles au Parlement, tous les citoyens angolais âgés de 18 ans révolus et jouissant de leurs droits civiques, à l'exception des «membres actifs de groupes fractionnistes et d'organisations fantoches et des citoyens angolais qui, ayant pris part à des actes criminels contre le peuple, n'ont pas été réhabilités».

Bien que les candidats au Parlement ne soient pas nécessairement membres du parti au pouvoir, ils doivent être parmi «les politiciens les plus actifs et les plus expérimentés». Ils sont élus par des collèges formés dans chaque province et composés de membres des assemblées provinciales respectives et de représentants choisis par le peuple dans leur lieu de travail ou de résidence. Les candidats doivent répondre à toutes les questions posées par les citoyens lors de réunions publiques et leurs candidatures doivent être approuvées par la majorité de la population de leur circonscription. Cette règle s'applique également aux candidats choisis par les organisations de masse patronnées par le parti, telles les organisations de femmes, de jeunes, de travailleurs, etc.

Considérations générales et déroulement de la consultation

A la suite de l'accession du pays à l'indépendance et la promulgation d'une Constitution en novembre 1975, le Conseil de la révolution, organe suprême de l'Etat, assumait, entre autres, des fonctions législatives.

Le 19 août 1980*, il fut annoncé que ce Conseil serait remplacé par l'Assemblée nationale populaire prévue dans la Constitution et que 18 assemblées populaires provinciales seraient également élues. L'élection des collèges qui devaient choisir les législateurs commença le 23 août. La plupart des candidats étaient membres du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola - Parti du travail (MPLA-PT), l'unique parti politique du pays restructuré en formation marxiste-léniniste en décembre 1977.

•Voir section *Evolution parlementaire*, pp. 6-7.

La séance inaugurale de la nouvelle Assemblée nationale populaire eut lieu le 11 novembre 1980. Le Président de la République, M. José Eduardo dos Santos, avait pris fonctions en septembre 1979; il remania son Conseil des Ministres en mars 1981.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale populaire

formation politique	Nombre de sièges
Mouvement populaire pour la libération de l'Angola - Parti du travail (MPLA-PT)	229

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Fonctionnaires.	64
Ouvriers.	58
Paysans.	48
Membres des forces de défense ou de sécurité	20
Intellectuels.	7
Membres de l'appareil d'Etat	6
Divers.	26
	229